



Vers des pratiques à « Haute Qualité Démocratique » dans le Nord-Pas de Calais

# CHARTRE DE COOPERATION DES ACTEURS DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

## DOCUMENT PROVISOIRE

soumis à consultation  
durant la période allant de mars à avril 2013

## PREAMBULE

### **Besoin de démocratie**

La démocratie est un mouvement auquel les sociétés occidentales se sont habituées. Née de la volonté des hommes à se gouverner eux-mêmes, à participer, à s'engager dans un projet collectif élaboré par un parti, proposé par un candidat, la démocratie est moins affaire de procédures que de projet, d'équilibre des pouvoirs, de mise en perspective. La démocratie a besoin d'adhésion, de réfléchir en permanence sur elle-même, de se construire collectivement, de s'enrichir par la réflexion et de nouvelles pratiques de participation. C'est dans ce cadre que de nombreuses initiatives ont été prises depuis quelques temps pour promouvoir la participation des citoyens et la prise en compte des usagers. Cette ambition de rénover le dialogue entre les institutions, les élus, les citoyens, la vie associative, est au cœur du pacte républicain.

Dans cette nouvelle donne, l'élu n'est plus celui qui incarne à lui seul l'intérêt général. Il est celui qui reçoit pour mission de faire vivre la démocratie, de permettre l'expression des désaccords et d'organiser la construction des consensus qui permettent la décision et l'action. L'élu écoute et détermine donc ce qui est porté au débat, s'assure des bonnes conditions de celui-ci et arbitre. Les citoyens se voient ainsi offrir la possibilité d'agir sur leur milieu, projet par projet, avec des moyens à leur portée et selon des règles démocratiques clairement établies.

Notons enfin qu'à l'heure où les moyens de l'action publique se contractent et dans la perspective de l'acte III de la décentralisation, la démocratie participative apparaît comme un outil d'intelligence collective permettant d'optimiser l'utilisation de l'argent public.

### **Construire une culture commune**

En matière de démocratie participative, nous ne partons pas de rien. La région est riche de nombreuses expériences. Si nous voulons maintenant changer d'échelle, il est temps de construire une culture commune aux différents acteurs autour de ce nouveau mode de définition et de conduite de l'action publique.

Cette charte est donc une invitation à faire alliance pour construire et exprimer une vision partagée de la démocratie participative. C'est aussi, dans un second temps, une invitation à mettre en œuvre cette vision à la fois individuellement, au sein de chaque institution, mais aussi collectivement dans une dynamique collective de progrès et de montée en compétences.

### **Mode d'emploi**

Le Conseil régional a pris l'initiative de mettre en forme et de proposer cette charte dont la nature et le contenu sont le fruit d'échanges avec de nombreux acteurs publics et privés. Cet outil est proposé à toutes les institutions souhaitant s'inscrire dans cette dynamique collective en Nord-Pas de Calais. Sont donc invités à la cosigner l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics, les organismes sociaux mais aussi les entreprises, les syndicats, les associations et les collectifs de citoyens.

Il s'agit de construire un cadre de référence afin d'encourager et de fédérer les démarches de démocratie participative dans notre région. Cette charte constituera également un outil d'interpellation, de dialogue et de débat. Elle permettra enfin que des moyens adéquats soient mis en commun.

## Chapitre 1 : Notre socle de convictions, nos repères partagés

Les crises et les fractures à l'œuvre d'un côté, l'émergence de nouvelles formes d'engagements collectifs de l'autre, montrent qu'on a moins affaire à un déclin de l'intérêt des citoyens pour le bien commun qu'à une mutation de la citoyenneté. La démocratie participative est un des moyens au service de cette citoyenneté en construction.

La démocratie participative pose la question de la participation des citoyens non élus à l'exercice du pouvoir politique. Cette question n'est pas nouvelle. Des années 1960 jusqu'à aujourd'hui, la participation des citoyens au pouvoir en dehors du « moment électoral » s'est imposée soit dans une logique ascendante par la force de mouvements sociaux et de luttes urbaines, soit dans une logique descendante par une offre de participation portée par les pouvoirs publics.

### Nos convictions

La démocratie participative est un mode de faire qui vise à changer les rapports entre citoyens et institutions. Nous défendons une conception de la démocratie participative qui postule que le citoyen n'est pas le problème mais la solution.

Promouvoir la capacité de réfléchir et d'agir des citoyens, et en particulier des plus fragiles, constitue pour nous une visée essentielle. Il s'agit que les « sans voix » ou plutôt les « inouïs » puissent être entendus.

Nous considérons que l'expression politique des groupes sociaux en situation d'exclusion est la condition sine qua non d'une plus grande justice sociale. C'est là une finalité essentielle de la démocratie participative.

Elle est vertueuse à l'égard des exigences du développement durable car elle assure l'expression de ceux qui sont concernés, permet l'écoute des besoins.

### Nos repères

**S'intéresser à tout.** La démocratie participative peut porter sur toutes les questions qui touchent et préoccupent le citoyen que ce soit la santé, le cadre de vie, le logement, l'éducation, la culture, l'emploi, l'environnement, la sécurité, la mobilité... Aucun sujet n'est tabou, tous les domaines d'action ont besoin de recourir à de l'expertise citoyenne ou à un regard profane et en tirent profit.

**Partout.** La démocratie participative peut s'organiser à toutes les échelles territoriales, du quartier au monde, en passant par la commune, les groupements de communes, le département, la région, la nation, l'Europe ... Il convient aussi d'organiser une articulation entre ces échelles géographiques et administratives et de promouvoir la capacité de construire des coopérations entre les territoires.

**Tout le temps.** La démocratie participative peut s'appliquer à toutes les étapes du cycle de vie d'une politique ou d'un projet, c'est-à-dire que des modalités adaptées doivent être pensées et mises en œuvre à la fois pour le diagnostic préalable, la conception du projet, la décision, la mise en œuvre et l'évaluation.

### Nos critères

**Inclusion** : faire participer le plus grand nombre et donner un vrai rôle à chacun.

**Pertinence** : mobiliser des moyens, méthodes et procédures adaptés aux objectifs visés.

**Délibération** : organiser un processus qui permette l'information, le débat, le dialogue, l'agrégation des points de vue et un résultat.

**Équité** : proposer un cadre transparent qui concoure à la montée en capacité des participants, qui produise de la réflexion et crée du sens pour chacun et avec un agenda respectueux des contraintes et du temps des participants (condition de réussite centrale).

## Chapitre 2 : Nos priorités communes, nos engagements concrets

Signataires de la présente charte de coopération des acteurs de la démocratie participative du Nord-Pas de Calais, nous avons identifié les **priorités** suivantes :

- . mieux mobiliser dans les dispositifs participatifs les publics les plus éloignés de la chose publique,
- . donner confiance et susciter l'envie de participer par l'usage de bons formats d'animation et des conditions matérielles adaptées,
- . crédibiliser les dispositifs participatifs par un portage politique qui les articule à la prise de décision et qui garantit une traduction dans les faits des suites à donner.

Pour mettre en œuvre ces priorités, nous souscrivons aux trois engagements suivants :

- . nous inscrire dans une démarche de progrès pour améliorer nos pratiques respectives de démocratie participative,
- . conjuguer nos moyens, cela sous différentes formes de contributions, pour agir collectivement sur une durée de 5 ans (2013 à 2017),
- . participer à un espace d'animation collective pour faire vivre les attendus de cette charte et évaluer son effectivité.

Chacun d'entre nous (collectivité locale, établissement public, entreprise, syndicat, fondation, association ...) déclare, à l'aide une fiche annexée à la présente charte, les moyens qu'il mobilise pour concrétiser ces trois engagements.

L'engagement dans la charte est possible à tout moment de sa durée de vie. Des bilans annuels et un bilan final de cette charte « 1<sup>ère</sup> édition » seront effectués au terme des cinq années de sa mise en œuvre. Une « 2<sup>ème</sup> édition de la charte pourrait ensuite être mise en place pour une durée à déterminer.

## Chapitre 3 : Notre espace d'animation collective et nos outils mutualisés

L'espace d'animation a pour raison d'être de coordonner et de rendre visible la mise en œuvre des engagements inscrits dans la charte. Il s'agit de moments de production collective et de rencontres entre les financeurs et organisateurs de dispositifs participatifs et les participants.

Il a pour objectifs de :

- . valoriser l'engagement en faveur de la participation,
- . capitaliser les bonnes pratiques,
- . mutualiser et consolider une boîte à outils,
- . animer le débat public sur la question de la démocratie participative,
- . suivre les avancées et les acquis des actions en faveur des trois priorités collectives.

Les moyens et outils suivants seront mobilisés :

- . la mise en place d'un comité d'animation,
- . la création d'une fonction d'animateur/garant indépendant (mission co-financée par l'ensemble des signataires de la charte),
- . l'organisation d'un forum biennal régional,
- . un site internet dédié,
- . un outil d'auto-évaluation de la qualité des pratiques de démocratie participative et la définition d'indicateurs partagés,
- . la création d'un label « haute qualité démocratique » décerné chaque année avec un prix par catégorie d'acteurs : collectivités locales, entreprises, associations, universitaires

**ANNEXES : LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES****liste des signataires mise à jour le : ... / ... / 2013**

<b>Collectivités locales</b>	
<b>Etablissements publics</b>	
<b>Fondations</b>	
<b>Associations</b>	
<b>Entreprises</b>	
<b>Syndicats</b>	
<b>Autres organisations</b>	

. Annexe 1 : Déclaration d'engagement de ...

. Préambule

. Engagements

Objectifs	Actions et moyens
. <u>priorité 1</u> : impliquer les publics les plus éloignés de la sphère publique	
. <u>priorité 2</u> : promouvoir l'usage de bons formats d'animation	
. <u>priorité 3</u> : articuler la participation et la décision	
. <u>travail transversal</u> : animer collectivement la mise en œuvre de la coopération	